

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1394373

Dénomination : @ec Audit
n° de gestion : 1996B00274
n° d'identification : 403 335 045
n° de dépôt : A2010/018624
Date du dépôt : 27/12/2010
Pièce : acte sous seing privé du 22/06/2010

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

CESSION DE PART SOCIALE

27 DEC 2010

enregistré sous la n° de gestion :

18524
96 B 274

Les soussignés :

Monsieur Stéphane MICHEL,
Né le 17 juin 1969 à TOULOUSE (Haute Garonne)
Demeurant 57, rue Guynemer à TOULOUSE (31)
Marié à Madame Sophie BRUNEAU, sous le régime de la communauté légale, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébré le 18 mai 2002, à LEGUE-CAP FERRET (33),

Ci-après dénommé "le CEDANT",
d'une part,

et

Monsieur Denis LESPRIIT,
Né le 16 avril 1953 à MYTHO (Sud Vietnam)
Demeurant 42, rue Bertrand de l'Isle à BALMA (31130)
Marié à Madame Nathalie AUZI le 17 septembre 1988, selon acte passé devant Maître Jacques VIGNEAU notaire à Villefranche de Lauragais (31) ;

Ci-après dénommé, « le CESSIONNAIRE",
D'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privé en date à TOULOUSE du 20 décembre 1995, enregistré à la Recette des Impôts de TOULOUSE EST le 9 janvier 1996, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée @ec Audit.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée aux termes d'une décision unanime des associés réunis en assemblée générale le 31 mars 2001.

Elle a été transformée en société à responsabilité limitée aux termes d'une décision unanime des associés réunis en assemblée générale le 30 juin 2006.

A la suite de l'apport de l'ensemble des parts de la société à la société @ec Experts, qui a eu pour effet de réunir en une seule main la totalité des parts, il a été décidé que la société continuerait d'exister sous la forme de Sarl à associé unique, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2007.

Le montant de son capital social est de 51 230 €. Il est divisé en 51 230 parts d'un euro chacune, entièrement libérées.

Le siège est fixé 3 bis, rue Guglielmo Marconi, 31400 TOULOUSE.

Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 403 335 045.

La société @ec Audit a pour objet principal l'exercice des missions de commissaire aux comptes.

L'associée unique, @ec Experts, a, par acte de cession de parts sociales, cédé en date du 15 décembre 2007, une part sociale chacun à Messieurs Denis LESPRIIT, Roger VIALAR COMBES et Stéphane MICHEL.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

4

7

CESSION

Par les présentes, Monsieur Stéphane MICHEL cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Denis LESPRIIT qui accepte, UNE (1) part sociale d'1 euro numérotée 51 230 lui appartenant dans la Société.

Monsieur Denis LESPRIIT devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à cette part, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal d'UN EURO ET CINQUANTE CENTS (1,5 €).

La somme d'UN EURO ET CINQUANTE CENTS (1,5 €) est payée ce jour en totalité au comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en donne quittance d'autant.

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- que la part cédée est libre de tout nantissement et ne fait l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à sa cession,

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est né le 16 avril 1953 à MYTHO (Sud Vietnam),
- qu'il est de nationalité française,

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société @ec Audit est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 5 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

4

5

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

1,5 euros - (23 000 euros x 1 / 51 230) = 1,051 euros, arrondie à UN euro.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société qui s'y oblige.

Fait à TOULOUSE, le 22 juin 2010.
En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Le cédant (1)
Monsieur Stéphane MICHEL

Le cessionnaire (2)
Monsieur Denis LESPRI

*Lu et approuvé.
Bon pour la cession
d'une part. Bon
pour quittance*

[Signature]

Enregistré a : S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST

Le 21/12/2010 Bordereau n°2010/1 840 Case n°69

Ext 13842

Enregistrement : 25 €

Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

Le Contrôleur

[Signature]
Francis CHASTANET
Contrôleur des impôts

(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour la cession d'une part. Bon pour quittance".

(2) *Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession".*